

La fibre optique sur le territoire

Depuis 2022, toutes les communes de l'Agglomération sont éligibles au Très Haut Débit via la fibre optique.



Le Très Haut Débit (THD), à quoi ça sert ? Cela permet, grâce à un accès à Internet performant, d'envoyer et de recevoir un grand nombre de données dans un temps très court. Le THD offre de nouveaux usages dans tous les domaines de la vie : domotique, e-service public, e-santé, e-économie, visioconférence, e-commerce, télétravail, e-éducation. En ce qui concerne le déploiement de la fibre optique, deux situations différentes coexistent sur le territoire de l'Agglomération.

Sur le périmètre historique de l'ex-Communauté de communes d'Épernay, 13 communes (Avize, Chouilly, Cramant, Cuis, Cumières, Épernay, Flavigny, Les Istres-et-Bury, Magenta, Mardeuil, Oiry, Pierry, Plivot) ont bénéficié du déploiement de la fibre par l'**opérateur privé Orange**.

Les 34 autres communes de l'Agglomération font partie de la zone d'initiative publique concernée par le plan THD de la Région Grand Est. Sur ce secteur, c'est l'**opérateur Losange** qui était chargé du déploiement de la fibre optique. Ce dispositif concerne 7 677 prises de particuliers, avec un coût d'environ 2 millions d'euros pour Epernay Agglo Champagne.

L'ensemble des communes du territoire sont donc désormais éligibles . Les logements fibrés peuvent ainsi souscrire à une offre THD auprès de l'opérateur internet de leur choix.